

COMMUNE DE
68230 NIEDERMORSCHWIHR

344



ARRÊTÉ n° 02/2025
PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT
(TRAVAUX)

Le Maire de Niedermorschwihr,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- Vu** le code de la route
- Vu** le code de la voirie routière,
- Vu** la demande formulée par Mme Chloé SCHULCZ sise 50 rue de Vienne à Colmar en date du 9 janvier 2025 qui souhaite occuper temporairement le domaine public au niveau du 9 rue des Trois-Epis par la pose d'un camion grue de l'entreprise CHARPENTES BIANCHI FRERES - SIRET : 32533821800010 – sise 3 rue de la Fecht 68230 WIHR-AU-VAL et de 2 camionnettes de l'entreprise ZIMMERMANN pour des travaux dans leur logement

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE :

- Article 1 :** Le **14 février 2025** la société CHARPENTES BIANCHI FRERES et la menuiserie ZIMMERMANN sont autorisées à procéder à la pose d'un camion grue et 2 camionnettes pour les travaux au niveau du **9 rue des Trois Epis**.
- Article 2** Cette occupation du domaine public nécessitera les dispositions suivantes :
- **Stationnement interdit** au niveau du 9 rue des Trois Epis pour permettre le stationnement du camion-grue et des 2 camionnettes qui devra être signalé aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise
 - **Rétrécissement de la voie** qui devra être signalé aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise.
- Article 3** la société CHARPENTES BIANCHI FRERES et la menuiserie ZIMMERMANN occuperont temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.
- Article 4** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune
- Article 5 :** M. le Maire, la brigade de gendarmerie de Wintzenheim, la brigade verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Niedermorschwihr

A Niedermorschwihr le 10 janvier 2025

Le Maire
Daniel BERNARD

